

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Euroamber Inc

File N°: D02-02-22-0018

Applicant: Paul Robinson PH Robinson Consulting

Comments due date: May 4, 2022

Applicant Address: 100 Palomino Ottawa K2M1N3

Development Review Planner: Cheryl McWilliams

Applicant Email:
probinson@probinsonconsulting.com

Ward: 5 – West Carleton - March

Applicant Phone Number: 6135999216

Ward Councillor: Eli El-Chantiry

Site Location

2050 Dunrobin Road

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to permit an eight-lot rural residential subdivision.

Proposal Details

The site is off of Dunrobin Road south and east of the intersection with Constance Lake Road. The nine hectare site is currently vacant and backs onto the City owned rail corridor with some rural residential uses and underused fields in the area

The site is draft approved for an eight-lot rural residential subdivision on a deadend road running off of Dunrobin Road. Zoning to permit the development is a condition of the draft approved subdivision. A rural residential zone has been proposed.

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City’s Agriculture and Rural Affairs Committee, is June 9, 2022.

Submission Requirements

Zoning By-law Amendment

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-22-0018 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at **ottawa.ca/devapps**.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Cheryl McWilliams, Development Review Planner
Planning, Real Estate and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 30234
Cheryl.mcwilliams@ottawa.ca

Résumé de la proposition de modification du Règlement de zonage

Propriétaire : Euroamber Inc.

N° de dossier : D02-02-22-0018

Requérant : Paul Robinson PH Robinson Consulting

Date limite des commentaires : 4 mai 2022

Adresse du requérant : 100, promenade Palomino, Ottawa K2M1N3

Urbaniste : Sarah McCormick

Quartier : 5 – West Carleton – March

Courriel du requérant :
probinson@probinsonconsulting.com

Conseiller du quartier : Eli El-Chantiry

N° de tél. du requérant : 613-599-9216

Emplacement

2050, chemin Dunrobin

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification du Règlement de zonage afin de permettre la réalisation d'un lotissement résidentiel rural de huit lots.

Détails de la proposition

L'emplacement donne sur le chemin Dunrobin au sud et se trouve à l'est du croisement avec le chemin Constance Lake. Vacant et d'une superficie de neuf hectares, il donne sur le couloir ferroviaire appartenant à la Ville. On retrouve dans le secteur quelques habitations rurales et des champs sous-utilisés.

La création d'un lotissement résidentiel rural de huit lots sur une impasse donnant sur le chemin Dunrobin a fait l'objet d'une approbation provisoire. Le zonage permettant cet aménagement est une condition à la demande de lotissement dont la version provisoire a été approuvée. Une zone résidentielle rurale a été proposée.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'agriculture et des affaires rurales de la Ville, est fixée au 9 juin 2022.

Exigences de soumission

Modification du Règlement de zonage

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-22-0018 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Sarah McCormick, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 24487
sarah.mccormick@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-22-0018	22-0294-X	2050 chemin Dunrobin Road	
I:\CO\2022\Zoning\Dunrobin_2050			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.</small>			
<small>©Les données de parcelles appartiennent à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.</small>			
REVISION / RÉVISION - 2022 / 04 / 04			